

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 06 NOVEMBRE 2017

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – 1

Monsieur le Proviseur ouvre les travaux préalables à la première séance du Conseil d'Administration à 18h00.

Mise en place des différentes commissions.

Commission d'Appel d'Offre :

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention 0 = Accord à l'unanimité

La liste des membres des différentes commissions sera annexée au compte-rendu du prochain Conseil d'Administration prévu le 27 Novembre 2017.

Les élus suppléants quittent la séance à 18h45.

Validation du PV du 25 septembre 2017 :

Les Représentants des parents d'élèves proposent des modifications :

Point 7 : précisez que la soirée organisée à l'hippodrome concernait les CPGE et pas les élèves en général.

Point 9 : les conclusions des études sur l'usage de la vaisselle en copolyester ne sont pas neutres en particulier celle demandée par la Ville de Bordeaux. Par ailleurs les représentants des parents d'élèves et des personnels s'étonnent de cette promotion du plastique par des collectivités locales. La vaisselle en plastique n'est pas la seule solution pour soulager le travail des personnels de cantine, un accord a été trouvé à Bordeaux sur ce sujet.

Il manque un point concernant les calculatrices autorisées au baccalauréat et au sujet de la journée d'intégration des secondes mise en œuvre par la MDL.

Validation du PV avec modifications :

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité

Règlement intérieur du Conseil d'Administration pour l'année 2017-2018

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est reconduit à l'identique avec en particulier le maintien d'une Commission Permanente avant chaque Conseil d'Administration.

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 06 NOVEMBRE 2017

II – AFFAIRES FINANCIERES

II – 1

Voyage et séjour en janvier 2018

Projet de voyage au Pays de Galles : concerne les secondes euro anglais sciences (24 élèves) du 15 au 19 janvier 2018. Le coût demandé aux familles par élève serait de 484,30 euros, somme assez élevée à cause du logement en famille d'accueil payant.

Les Représentants des Parents d'Élèves FCPE notent que, bien que le projet de voyage soit très intéressant en soi, la participation financière à charge des familles peut s'avérer rédhibitoire pour certains et devenir ainsi un critère discriminant. Pour cette raison, ils s'abstiennent.

Vote : Pour 23 Contre : Abstention : 3

Modalités fixant le tarif du remplacement et/ou de compensation d'un bien mobilier ou immobilier dégradé volontairement

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention 0 = Accord à l'unanimité

Règlement du fonctionnement du service de restauration pour l'exercice 2018

Les Représentants des Parents d'Élèves FCPE demandent au Conseil d'Administration d'étudier la mise en place d'un abonnement 4 jours ainsi que la possibilité d'achat de repas à l'unité sans obligation particulière d'avance à faire ni d'achat groupé.

Monsieur le Proviseur indique que le lycée proposera dès le 1^{er} janvier 2018 deux abonnements au service de restauration et à l'internat forfait 4 jours ou forfait 5 jours ainsi que la possibilité d'achat de repas à l'unité ; une information sera donnée aux familles et le changement devra faire l'objet d'une démarche volontaire par les familles avant le 11/12/2017.

Les Représentants des Parents d'Élèves FCPE souhaitent également que soient autorisées les remises d'ordres pour des absences égales à 5 jours.

Après discussion, Monsieur le Proviseur décide de laisser inchangées les dispositions inscrites au Règlement Intérieur de Restauration et de l'Hébergement: les remises d'ordre sont versées en cas d'absence pour raisons médicales ou familiales graves d'une durée supérieure à 5 jours calendaires pendant la période scolaire.

Vote : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité

Questions diverses

Une question a porté sur l'origine des variations des prix mensuels de la demi-pension.

Monsieur l'Intendant explique ces variations par l'existence du chevauchement des comptes qui se font sur les années civiles et pas scolaires. Sur l'année scolaire les prix sont conformes aux tarifs imposés par le Conseil Régional.

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 06 NOVEMBRE 2017

Demande de clarification à propos des critères utilisés par l'administration pour distribuer les fonds sociaux.

Monsieur le Proviseur propose d'organiser prochainement une réunion avec des représentants de tous les élus pour expliquer la politique du lycée à ce sujet. Par contre l'attribution concrète des fonds relève de l'administration pour des raisons de confidentialité.

VII – VIE SCOLAIRE

VII – 1

Point sur les exercices de sécurité

Monsieur le Proviseur se félicite de la réussite de l'exercice de confinement mais déplore que les exercices d'évacuation aient été parasités avant les vacances de Toussaint par des déclenchements intempestifs d'alarme (17 dans le même bâtiment) dont les auteurs n'ont pas encore été identifiés. Il demande aux représentants des élèves de faire passer un message d'exaspération vers les mauvais plaisants et de les sensibiliser aux risques qu'ils font courir à l'ensemble des élèves et des personnels présents au sein de l'établissement en cas de danger avéré.

VIII – PEDAGOGIE

VIII – 1

Questions diverses

Point sur Admission Post Bac : la nouvelle procédure n'est pas totalement définie mais il y aura des changements dès le premier conseil de classe en terminale. Les élèves devront faire part de leurs souhaits d'orientation et le conseil donnera son avis. En principe un deuxième professeur principal (PP) sera nommé dans chaque classe pour veiller à l'orientation des élèves.

Les représentants des parents FCPE signalent l'inquiétude des parents des élèves de terminale et souhaitent savoir si le lycée dispose d'informations complémentaires sur la nouvelle procédure.

Monsieur le Proviseur prend note de l'inquiétude légitime exprimée par les parents d'élèves. Il explique que le lycée a reçu le 30 octobre dernier, soit pendant les vacances scolaires, une note intitulée « Plan Étudiants : accompagner chacun vers la réussite » présentant les nouvelles modalités de la plateforme d'affectation dans l'enseignement supérieur.

Un Représentant des Enseignants estime que la nouvelle procédure « obscurcit » les modalités d'inscription dans les filières dites sélectives [CPGE, BTS, DUT) et qu'il va devenir compliqué de conseiller les élèves.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 06 NOVEMBRE 2017

Monsieur le Proviseur adjoint rappelle que le lycée ne peut s'autoriser à donner des conseils en matière de stratégie.

Monsieur le Proviseur précise que, bien que le souci de former au mieux les élèves doive perdurer, les enseignants devront être attentifs aux notes qu'ils attribueront tout au long de l'année car celles-ci seront plus que jamais structurantes dans la poursuite des études pour les élèves.

IX – QUESTIONS DIVERSES

IX – 1

A propos de l'expérimentation de la vaisselle en copolyester les Représentants des parents conviennent que la santé de tous doit être préservée mais regrette le ton des affiches et des sondages à la sortie du self qui relève d'une stratégie marketing.

Un courrier a été envoyé à Monsieur Le Président de la Région à ce sujet.

Les Représentants des Personnels ATSS et ATTE font part de leur soutien à l'expérimentation et indiquent qu'ils travaillent également sur des solutions alternatives avec une expérimentation en cours d'assiettes en verre trempé, en parallèle de celle menée avec la vaisselle plastique (uniquement le soir avec les internes en raison de la quantité insuffisante d'assiettes en verre disponible et de la nécessité de ne pas mélanger porcelaine et verre du fait du risque de casse des assiettes en verre).

Les parents d'élèves expliquent que ce courrier à la Région et au lycée se justifie par fait que l'affiche en question contient des allégations fausses (dont l'absence de BPA, la durée de vie et la recyclabilité) de nature à induire en erreur les personnes concernées. Ils soulignent qu'il ne s'agit pas d'opposer la question des conditions de travail du personnel à la santé des usagers mais que, au contraire, il convient de travailler ensemble à des solutions satisfaisantes pour tous, qui permettent de réduire la pénibilité du travail du personnel sans nuire à la santé des élèves.

Ils se félicitent de l'expérimentation menée avec le verre trempé et indiquent souhaiter être associés à son évaluation.

Ils citent le cas de la ville de Bordeaux où un consensus semble avoir été trouvé avec les représentants des personnels sur l'utilisation de cette vaisselle en verre trempé et indiquent qu'une réunion est en cours au même moment à la Région avec le collectif bordelais pour réfléchir à l'ensemble de ces questions.

Monsieur le Proviseur indique que l'affiche sera retirée du lycée mais confirme que l'expérimentation poursuivra son cours.

Monsieur le Proviseur indique enfin qu'un point a été fait en interne au lycée concernant la problématique des calculatrices admises pour les épreuves du baccalauréat: il semble que la plupart des élèves dispose d'une calculatrice conforme aux nouvelles exigences. Pour les autres, la proposition d'un enseignant d'organiser un système de prêt entre les élèves de secondes et les élèves de terminale reste à étudier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur lève la séance à 20h00.